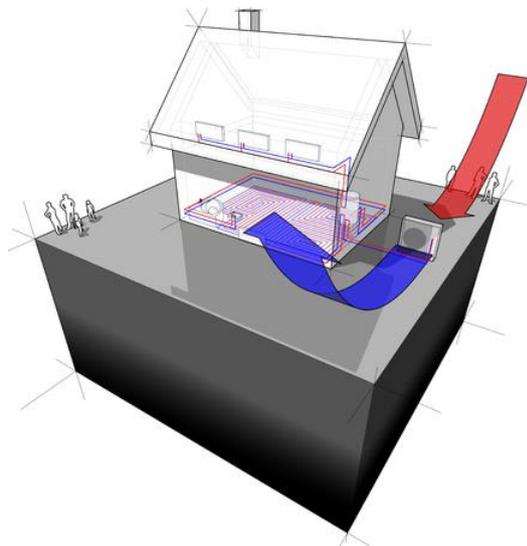


POMPE A CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL (QualiPac)

FORMATION



Du 17 au 21 avril 2023

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Obtenir l'agrément QUALI'PAC « pompe à chaleur en habitat individuel » pour l'installation de pompes à chaleur selon le référentiel national.

En fin de stage, le stagiaire sera à même de dimensionner correctement toutes pompes à chaleurs ainsi que de réaliser des installations conformément au référentiel national.

- **Durée** : 5 jours
- **Coût** : Consulter la CAPEB
- **Public** : Artisans, salariés.
- **Lieu** : 4 jours à Chalon/1 jour à Autun

DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex

Mail : d.gaudillere@capeb71.fr Fax 03.85.90.97.79

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- Chef d'entreprise
- Salarié
- Gérant salarié
- Gérant non-salarié
- Conjoint salarié
- Conjoint collaborateur ou associé

Nom et Prénom du stagiaire

Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation
POMPE A CHALEUR / Quali'Pac du 17 au 21 avril 2023